

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2044

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Avenant n° 2 à la convention d'affectation et de gestion

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Brailard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2044**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Avenant n° 2 à la convention d'affectation et de gestion**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Centre d'Echanges de Lyon-Perrache accueille, entre autres équipements collectifs, une halte garderie gérée par la ville de Lyon.

Le bâtiment du Centre d'échanges de Lyon-Perrache, propriété de la Communauté urbaine de Lyon à vocation principale de pôle multimodal, accueille également des équipements collectifs culturels et sociaux gérés par la Ville de Lyon.

De ce fait, une convention d'affectation et de gestion a été passée entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon en 1978 pour définir les espaces affectés à la ville de Lyon et leurs modalités de gestion.

Parmi ces équipements, figure une halte garderie pour laquelle la ville de Lyon a souhaité créer un abri spécifique dédié au stockage des bacs poubelles afin d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité de traitement des déchets.

Après accord de la Communauté urbaine, la ville de Lyon a financé et réalisé cet abri. Il convient donc d'organiser la gestion de ce nouvel édicule et de l'intégrer dans la convention existante.

Il est donc proposé, à cet effet, un projet d'avenant n° 2 à ladite convention qui prévoit que :

- la gestion, l'entretien et la maintenance de cet abri sont à la charge de la ville de Lyon,
- le traitement journalier des bacs poubelles (5 jours par semaine) sera assuré par l'entreprise titulaire du marché de nettoyage passé par la Communauté urbaine,
- la ville de Lyon remboursera cette prestation à la Communauté urbaine au prix d'une heure de main d'œuvre par jour au tarif horaire du marché en cours de validité, révision comprise. Les remboursements seront effectués selon une périodicité semestrielle ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention passée entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon pour l'affectation et la gestion des locaux du Centre d'échanges de Lyon-Perrache à Lyon 2°.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La recette de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 708 750 - fonction 815 - opération n° 2267.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.